



Collectif de défense du réseau des diffuseurs de presse



Communiqué du 23 février 2023

Il a été porté à la connaissance du Collectif de défense du réseau de diffuseurs qu'une pétition avait été initiée par des éditeurs afin de demander un moratoire sur la mise en place de l'assortiment.

Nous tenons à apporter à l'ARCEP notre point de vue à ce sujet.

- **Qu'en est-il du coût du papier ?**

Cet argument majeur nous semble particulièrement fallacieux, tant celui-ci devrait plutôt inciter à la modération en termes de tirage. Nous doutons très sérieusement d'une corrélation possible entre la flambée des prix du papier et un désir sérieux des éditeurs de réduire les volumes astronomiques servis aux diffuseurs surtout quand cette augmentation est présentée comme dommageable en termes de « flux logistiques et financiers ». Il apparaît clairement que l'objectif principal est plus de maintenir la masse de publications inondant le réseau que de rationaliser l'aspect commercial des mises en place, seul moyen de limiter les invendus et les ruptures. La différence de rémunération selon les flux pour les SADP et selon les ventes commissionnées pour les dépôts et les diffuseurs expliquent probablement cette divergence d'interprétation. Il est intéressant de noter à cet égard, que les signataires sont administrateurs de la coopérative MLP.

- **Qu'en est-il des risques encourus par les nouveautés ?**

Il n'y a aucune condamnation de principe de la part des diffuseurs quant aux lancements de nouveautés et aucune volonté de nuire à la viabilité économique de ces titres, dans la mesure où ils correspondent à une réelle innovation et qu'ils sont susceptibles de séduire les lecteurs. En revanche, nous nous opposons fermement à ce qu'on nous interdise de juger de la cohérence de ces lancements avec notre assortiment négocié. Nous refusons catégoriquement que ceux-ci soient un moyen détourné pour s'imposer dans nos linéaires, comme nous le constatons déjà avec les numéros spéciaux, les hors-série et les déclinaisons multiples.

- **Qu'en est-il du dialogue commercial souhaité serein entre éditeurs et diffuseurs ?**

Nous rappelons, sans ambiguïté, que ce dialogue serein, constructif, décomplexé et éclairé, nous le réclamons depuis des années et qu'il est au cœur de l'esprit de la loi de 2019 qui entendait précisément reconnaître l'expertise commerciale du marchand de presse quant à sa propre zone de chalandise. Ce dialogue est la cheville ouvrière de l'assortiment, qu'il est donc toujours aussi urgent de mettre en action.

- **Qu'en est-il de la confiance ?**

Ainsi que le souligne les initiateurs de cette pétition, « la défiance délétère doit cesser, puisque nous sommes tous dans le même bateau ». Les éditeurs peuvent et doivent nous faire confiance. Parce que nous ne sommes pas de simples matelots, ramant à fond de cale, les pieds dans l'eau tout en attendant les ordres de l'amirauté, du haut de sa passerelle. Nous sommes des chefs d'entreprises responsables, capables de construire une offre de presse en adéquation avec nos magasins et en dialoguant avec nos partenaires.

- **Qu'en est-il de la survie des uns et des autres ?**

Nous rappelons que l'attractivité de notre profession ne cesse de diminuer tant cette activité se révèle plus ingrate que rentable. Le nombre de fermetures et la réduction de l'offre de presse sur le territoire en attestent depuis des années, ce qui n'est et ne sera jamais une bonne nouvelle pour la liberté de l'information, clé de voûte de la démocratie.

- **Qu'en est-il de l'assortiment, donc ?**

L'assortiment a été voté en octobre 2019. Il peut sembler ardu à mettre en œuvre. Il peut paraître rébarbatif et imparfait. Mais, c'est ce qui a été voté et que nous attendons avec impatience depuis maintenant 4 ans. C'est ce qui se réalise avec succès dans les magasins test depuis plusieurs mois. Rien ne doit s'opposer à son déploiement qui, doit-on le rappeler, relève du choix individuel de chaque diffuseur d'y participer ou non.

- **Que s'est-il passé depuis le vote de la Loi en 2019 et qu'exigeons-nous aujourd'hui ?**

Tergiversations, attermolements, évocations de problèmes informatiques, de difficultés logistiques, crise Presstalis, confinements, tout a été prétexte à retarder sa mise en œuvre, avec la bénédiction de Culture presse qui ne représente bien trop souvent que des intérêts qui s'opposent à ceux des marchands, ceci avec l'espoir probable de voir les diffuseurs se résigner, une fois de plus, à être les dindons de la farce, ceux qui n'ont pas voix au chapitre.

Aujourd'hui, nous ne pouvons tolérer aucun délai supplémentaire à ce sujet et il nous apparaîtrait parfaitement injuste et injustifié que cette demande de moratoire soit examinée avec un avis favorable.